

Bien qu'il eût fait tous ses efforts pour commander à la rage qui s'était emparée de lui en écoutant cette lecture, le docteur ne put entièrement se maîtriser et s'écria d'une voix brusque :

— Mensonge !

— En quoi, mensonge ? demanda le juge sans s'émeouvoir à cet éolat de colère.

— Mon beau père ne peut avoir écrit ce que vous voyez de moi lire !

— Je comprends d'autant mieux votre étonnement qu'il me fait apercevoir que j'ai commis une omission grave.

— Une omission ?

— Oui, j'ai oublié de vous donner connaissance de deux petites mentions qui suivent la signature de votre beau père.

Et le juge rouvrit la lettre en disant :

— Veuillez prêter toute votre attention à cette autre lecture qui éteindra vos doutes :

“ J'atteste que, dans mon cabinet, sous mes yeux, M. Albert Faustol a tracé le présent écrit et que, sans vouloir m'en faire connaître la teneur, il m'a prié d'apposer ma signature au bas pour certifier que cette lettre a été écrite de sa main et en ma présence. ”

“ CROSSE,  
“ Notaire à Houancé. ”

“ J'atteste que, d. vaut moi, qui me trouvais dans le cabinet de M. Crosse, M. Albert Faustol a écrit cette lettre dont j'ignore le contenu. ”

“ GÉRARD,  
“ Percepteur. ”

— Mensonge ! répéta Perrier quand le juge eut terminé.

— Comment, malgré cette double attestation, vous niez que votre beau-père ait tracé ces lignes ? dit le magistrat sans rien perdre de son sang-froid.

— Non. Mais je nie que M. Faustol ait perdu sa fortune dans des opérations financières. Le prix de ses biens vendus était dans ses mains il n'y a pas encore deux jours... Les cinq millions existent ; ils n'ont pas été gaspillés... Quelqu'un doit les avoir reçus de mon beau-père.

Avec la même impassibilité, le juge adressa au docteur un petit salut de la tête et répondit :

— C'est parfaitement vrai.

— Vous voyez bien ! s'exclama Perrier palpitant de joie à la pensée que les cinq millions n'avaient pas été dépensés.

— Oui, c'est tout ce qu'il y a de plus vrai... et j'ajouterai même que cette fortune est entre mes mains, avoua tranquillement le magistrat.

Au bout d'un court silence, pendant lequel il attendit que le juge complût sa confidence, le médecin demanda d'un ton anxieux :

— Eh bien alors ?

— Eh bien... quoi ? fit l'autre sans broncher.

— Que comptez-vous faire de ces millions ?

— Mais, puisqu'ils m'ont été donnés, je compte les garder, mon cher monsieur.

— Les garder !

Le juge, de ses yeux perçants, fixa Perrier et, secouant la tête, il répondit avec l'accent d'un défi :

— Oui, les garder... et je vous parie que vous ne parviendrez pas à me les faire rendre.

— Je vous attaquerai en détournement frauduleux... en vol de dépôt... j'invoquerai l'aveu que vous venez de me faire ! gronda le médecin cédant à la colère.

— Oh ! mon avoué ?... oui, je vous le fais en tête-à-tête... Mais, devant la justice, je nierai et je donnerai même le serment. Or, comme, Dieu merci ! je n'ai plus à me faire une réputation de probité, le tribunal croira sans hésiter à ma parole, appuyée qu'elle sera par l'écrit de M. Faustol que je viens d'avoir l'honneur de vous lire... La ruine de votre beau-père est d'autant plus admissible que, seule, elle explique un suicide auquel personne ne saurait attribuer une autre cause... non, personne... sauf vous et moi.

— Faustol lui a tout avoué, pensa Perrier.

Après avoir inutilement tenté de la menacer, le médecin changea subitement ses batteries :

— Quoi ! s'écria-t-il, vous osez dépouiller la fille de votre meilleur ami !

Ju-qu'à ce moment, le ton du magistrat avait été bref et froid. Sans perdre de son calme, il se fit sévère et méprisant :

— Cessez de jouer aux grands sentiments, dit-il. C'est, avec moi, dépenser en pure perte votre beau talent de comédien. Marchons droit au but et tenez pour bien dit ce que vous allez entendre. Puisque mes supplications ont été impuissantes à empêcher la mort de mon malheureux ami qui ne pouvait plus vivre sans l'estime ni l'amour de sa fille, j'accomplirai la tâche que m'a léguée le défunt.

— Une tâche ? redit le docteur auquel ces paroles avaient rendu un peu d'espoir.

— Oui, en découvrant à quel mi-érable il avait lié sa fille, M. Faustol a tremblé pour l'avenir. Il a vu tout à redouter de la part de celui qui, profitant d'un secret, n'a épousé une jeune fille que dans l'intention de la dépouiller plus tard... et peut-être pis encore.

— Monsieur ! gringa Perrier en se redressant à ces terribles paroles.

Encore une fois le juge posa sa main sur le bras du médecin en disant de sa voix sèche.

— Pas de comédie, je vous le défends. On peut bien tuer la fille quand on a déjà tué le père... Oh ! je sais que, devant la loi, vous êtes inattaquable... mais Faustol vivrait encore si vous n'aviez pris soin de faire tomber entre les mains de sa fille la preuve de ce secret que le malheureux croyait éteint à jamais... Donc vous avez tué le père pour que sa fortune passât à votre femme, à laquelle vous songiez à l'arracher un jour ou l'autre.

— Calomnie ! prononça le docteur en s'efforçant de donner à cette exclamation tout l'accent voulu d'indignation.

Toujours impassible, le juge continua :

— Ma tâche est donc de veiller à la fois sur les jours et sur la fortune de Mlle Faustol... Et, pour y arriver, voici ce que j'ai décidé... Tous les ans, je vous compterai les intérêts des cinq millions que je tiens en dépôt... L'impossibilité d'avoir le capital bridera ainsi, pendant vingt-six années, votre soif de vous enrichir des millions.

— Vingt-six années ? répéta Perrier sans comprendre.

— Oui, car, à cette époque, la loi vous donnant droit à la disposition de la fortune du marin disparu, je ne pourrai plus alors protéger Mme Perrier contre les sinistres projets de votre avidité... Que ce soit pour cinq ou pour dix millions, votre femme courra le même danger... A cette date, je vous remettrai donc ce dépôt qui ne saurait plus me servir à défendre l'existence de la fille de mon ami.

Et, avec un triste sourire, le juge de paix ajouta :

— Si Dieu est juste, il permettra qu'à cette époque votre femme soit veuve.